

**Arrêté du 13 Moharram 1424 correspondant au 16 mars 2003 fixant la date d'ouverture à la concurrence de la troisième licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de téléphonie cellulaire de norme GSM et de fourniture de services de télécommunications au public**

**Le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication,**

- Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 01-123 du 15 Safar 1422 correspondant au 9 mai 2001 relatif au régime d'exploitation applicable à chaque type de réseaux, y compris radioélectriques et aux différents services de télécommunications ;
- Vu le décret exécutif n° 01-124 du 15 Safar 1422 correspondant au 9 mai 2001 portant définition de la procédure applicable à l'adjudication par appel à la concurrence pour l'octroi de licences en matière de télécommunications ; L'autorité de régulation de la poste et des télécommunications consultée ;

**Arrête :**

**Article 1er.** — Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 01-123 du 15 Safar 1422 correspondant au 9 mai 2001, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la date d'ouverture à la concurrence de de la troisième licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de téléphonie cellulaire de norme GSM et de fourniture de services de télécommunications au public.

**Art. 2.** — La date d'ouverture à la concurrence est fixée au 2 janvier 2004.

**Art. 3.** — La procédure applicable à l'adjudication de l'octroi de la troisième licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de téléphonie cellulaire de norme GSM et de fourniture de services de télécommunications au public prévus ci-dessus est celle définie dans les dispositions du décret exécutif n° 01-124 du 15 Safar 1422 correspondant au 9 mai 2001, susvisé.

**Art. 4.** — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

**Fait à Alger, le 13 Moharram 1424 correspondant au 16 mars 2003.**

**Zine Eddine YOUBI**